



REGISTRE PUBLIQUE D'ACCESSIBILITE



DOJO MUNICIPAL BIOTOIS

Rond-Point de l'Eganaude
Route des Dolines
06410 BIOT

CONTENU DU REGISTRE :

	Le document peut être consulté :	
	Sur place	Sur internet (biot.fr)
- Fiche synthétique d'informations sur l'accessibilité de l'équipement	x	x
- Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) de Biot		x
- Diagnostic du bâtiment réalisé dans le cadre de l'Ad'AP	x	x
- Plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées »	x	x



DOJO MUNICIPAL BIOTOIS

Rond-Point de l'Eganaude
Route des Dolines
06410 BIOT

Contact :
04 22 10 59 02

Date de rédaction de la fiche : 11-2017



SYNTHESE DES PRESTATIONS ET SERVICES PROPOSES

Le Dojo Municipal Biotois offre aux adhérents des clubs d'aïkido, judo, taekwondo et karaté un lieu adapté pour la pratique de l'ensemble de ces sports.

ACCESSIBILITE DE L'EQUIPEMENT ET FORMATION DU PERSONNEL

Etat d'accessibilité du bâtiment

Le Dojo Biotois a été diagnostiqué dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) de la commune de Biot.

 Indice d'accessibilité : 20%
 14 obstacles ont été identifiés dans le cadre de l'Ad'AP communal. Les travaux de mise en accessibilité sont prévus pour 2019.


Personnel d'accueil

Le Dojo Biotois ne dispose pas de point d'accueil.

ACCESSIBILITE DES ABORDS DE L'EQUIPEMENT


Parkings à proximité

Parking du Dojo Biotois

 Aucune place de stationnement n'est réservée aux personnes en situation de handicap

Arrêts de bus à proximité

Arrêt « IUP » (lignes 231, 232, 233, du réseau Lignes d'Azur, ligne 100express d'Envibus) – 200m

 Arrêt de bus non accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants






Arrêt « Pin Montard » - (ligne 9 d'Envibus) – 250 m

 Arrêt de bus accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants

Arrêt « Eganaude » (lignes 231, 232, 233, du réseau Lignes d'Azur, lignes 1, 11, 20, 100express d'Envibus) – 500m

 Arrêt de bus accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants

ACCESSIBILITE DES SERVICES PROPOSES

Salle de sport	<p> La salle est accessible aux utilisateurs de fauteuils roulants, mais à l'intérieur la largeur de passage est inférieure à 120cm.</p> <p> Il n'y a pas de rampe d'accès pour monter sur les tatamis.</p>
Sanitaires	<p> Les sanitaires ne sont pas accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants.</p> <p> Il n'y a pas de douche accessible à tous.</p>
Vestiaires	<p> Les vestiaires ne sont pas accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants.</p>

DIAGNOSTIC D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ERP

DOJO BIOTOIS

ROUTE DU PIN MONTARD
06 410 BIOT



JUIN 2015



Siège social

2 bis Boulevard de la Paix

13 640 LA ROQUE D'ANTHERON

SAS au capital de 8 000 € - RCS Salon 448 656 660

N° TVA intracommunautaire : FR294865660



RESULTATS DE L'AUDIT

DATE DE L'AUDIT	28 mai 2015
AUDITEUR	Laurent VIANES
COORDONNEES DE L'AGENCE	2 bis, boulevard de La Paix 13 640 LA ROQUE D'ANTHERON 04 42 90 43 60
VERIFICATEUR DU RAPPORT	Philippe LONGIN

SYNTHESE

Indice d'accessibilité actuel	: 20%
Indice d'accessibilité potentiel	: 100%
Nombre d'obstacles	: 14
Enveloppe globale	: 19 470 € HT
Enveloppe ERP	: 19 470 € HT
Enveloppe voirie	: 0 € HT

REMARQUES

Les audits étant réalisés de jour, l'éclairage en conditions nocturnes d'utilisation n'a pas été vérifié. Les niveaux réglementaires à respecter concernant l'éclairage sont (valeurs d'éclairement moyen horizontal) : 20 lux pour le cheminement extérieur accessible ainsi que les parcs de stationnement extérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 20 lux pour les parcs de stationnement intérieurs et leurs circulations piétonnes accessibles ; 200 lux au droit des postes d'accueil ; 100 lux pour les circulations intérieures horizontales ; 150 lux pour chaque escalier et équipement mobile.

DEROGATION

Aucune demande de dérogation n'est nécessaire pour ce site.

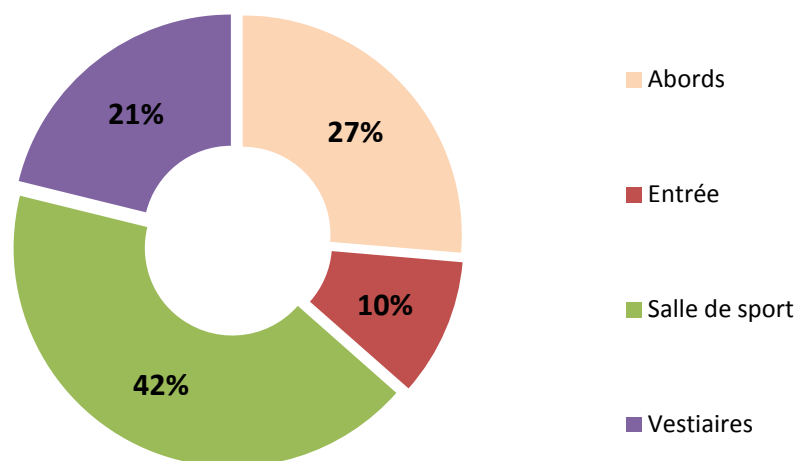


RESULTATS PAR FONCTIONS

Résultats fonctions systématiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Abords	0%	2	5 130 € HT	100%
Entrée	80%	1	1 980 € HT	100%

Résultats fonctions spécifiques	Indice d'accessibilité	Nombre d'obstacles	Enveloppe (€ HT)	Indice potentiel
Salle de sport	33%	3	8 240 € HT	100%
Vestiaires	0%	8	4 120 € HT	100%

Répartition de l'enveloppe par fonction



FICHE RECAPITULATIVE

CLIENT	MISSION	SITE	ACCESSIBILITE
VILLE DE BIOT	Diagnostics accessibilité ERP	Dojo biotois	20%

FONCTION	OBSTACLE	ACCESSIBILITE
Abords	C1 C2	0%
Entrée	C3	80%
Salle de sport	C4.1 C4.2 C5	33%
Vestiaires	C6 C7.1 C7.2 C8 C9.1 C9.2 C10 C11	0%

OBSTACLE		PRECONISATION		COUT	Gain de la fonction
C1	PRKG (PARKING)		Créer place(s) de stationnement réservée(s)	3 450 € HT	50%
C2	CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR)	Depuis parking	Reprendre le revêtement existant et réaliser un revêtement conforme	1 680 € HT	50%
C3	ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)		Mettre en conformité l'(les) équipement(s) de l'(des) escalier(s)	1 980 € HT	20%
C4.1	SNTR (SANITAIRE)	x2	Créer un(des) sanitaire(s) adapté(s) conforme(s)	8 240 € HT	17%
C4.2	SNTR (SANITAIRE)	x2	Obstacle résolu en C4.1.	0 € HT	17%
C5	CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR)	Salle de sport	Elargir le passage	0 € HT	33%
C6	VSTR (VESTIAIRE)	Hommes	Abaisser deux patères à une hauteur conforme. Poser un(des) banc(s).	510 € HT	17%
C7.1	SNTR (SANITAIRE)	Hommes	Utiliser le sanitaire PMR créé en C4.1.	0 € HT	8%
C7.2	SNTR (SANITAIRE)	Hommes	Déposer le(s) lavabo(s) existant(s) et poser un(des) lavabo(s) conforme(s)	1 180 € HT	8%
C8	DCHE (DOUCHE)	Hommes	Poser un(des) fauteuil(s) relevable(s) dans la(les) douche(s)	260 € HT	17%
C9.1	VSTR (VESTIAIRE)	Femmes	Déposer le(s) lavabo(s) existant(s) et poser un(des) lavabo(s) conforme(s)	1 400 € HT	8%
C9.2	VSTR (VESTIAIRE)	Femmes	Abaisser deux patères à une hauteur conforme. Poser un(des) banc(s).	510 € HT	8%
C10	SNTR (SANITAIRE)	Femmes	Utiliser le sanitaire PMR créé en C4.1.	0 € HT	17%
C11	DCHE (DOUCHE)	Femmes	Poser un(des) fauteuil(s) relevable(s) dans la(les) douche(s)	260 € HT	17%

MONTANT TOTAL
NOUVELLE ACCESSIBILITE DU SITE

19 470 € HT

100%

Dojo biotois

MODULE

ACCESSIBILITE

OBSTACLE

Fonction : Abords

PRKG (PARKING)	0%	C1
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis parking	0%	C2
	0%	

Fonction : Entrée

ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)	0%	C3
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Rampe	100%	
PRTE (PORTE EXTERIEURE)	100%	
ECLA (ECLAIRAGE)	100%	
SIGN (SIGNALETIQUE)	100%	
	80%	

Fonction : Salle de sport

CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Hall	100%	
SNTR (SANITAIRE) - x2	0%	C4.1 C4.2
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle de sport	0%	C5
	33%	

Fonction : Vestiaires

VSTR (VESTIAIRE) - Hommes	0%	C6
SNTR (SANITAIRE) - Hommes	0%	C7.1 C7.2
DCHE (DOUCHE) - Hommes	0%	C8
VSTR (VESTIAIRE) - Femmes	0%	C9.1 C9.2
SNTR (SANITAIRE) - Femmes	0%	C10
DCHE (DOUCHE) - Femmes	0%	C11
	0%	

NOTE GLOBALE DE CE SITE :

20%

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C1**

**Fonction Abords
PRKG (PARKING)**

Description



Absence de place de stationnement réservée

Principe

Créer une place de parking réservée revêtue en enrobé, comprenant un marquage au sol contrasté conforme (largeur 3,30m, longueur 5m, pictogramme de couleur blanche peint à l'extérieur ou sur la ligne de marquage) et signalisation verticale (hauteur 2,20m si dans le cheminement).

Exemple de place réglementaire :



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 3 - Dispositions relatives au stationnement automobile

STATIONNEMENT - signalisation et marquage	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de place(s)	1				
enrobé	1		1 970 €	1 970 €	amen.ext
panneau CE14	1		430 €	430 €	amen.ext
marquage au sol	1		750 €	750 €	peinture
surlongueur de 1.20m sur voie de circulation	1		300 €	300 €	peinture
TOTAL				3 450 €	<i>août-14</i>

Le pictogramme blanc en partie centrale, ainsi que la peinture bleue, sont facultatifs

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C2**

Fonction Abords
CHEX (CHEMINEMENT EXTERIEUR) - Depuis parking

Description



Revêtement du cheminement non dur et/ou non uniforme

Principe

Reprendre le revêtement existant et réaliser un revêtement dur, uniforme et non-glissant.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 2 : Dispositions relatives aux cheminements extérieurs

REPRISE REVETEMENT	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
longueur du cheminement (mL)	20				
reprendre complètement le revêtement en enrobé bitumineux		1.20	70 €	1 680 €	amen.ext
			TOTAL	1 680 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C3**

**Fonction Entrée
ESCE (ESCALIER EXTERIEUR)**

Description



Sécurisation des marches absente et/ou non conforme

Principe

Modifier et/ou compléter la signalisation et/ou les équipements selon le tableau ci-dessous.

NB :

- Bande podotactile posée en amont de la volée de marches descendantes, à 50cm du premier nez.
- Nez de marches contrastés, sans débord excessif et antidérapants
- 1ère et dernière contremarches contrastées
- Main courante continue, facilement préhensible, contrastée et dépassant d'une longueur de marche.



Arrêté du 8 décembre 2014
Article 7.1 - Escaliers

ESCALIER - sécurisation des marches	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
MARQUAGE AU SOL					
pose d'une bande podotactile sur la marche palière	1	1.6	170 €	280 €	sols souples
pose de nez de marche non-glissants contrastés	3	1.6	40 €	200 €	sols souples
pose d'une contremarche	0	1.6	110 €	0 €	sols souples
peinture et finitions, contrastes contremarches inclus					
MAIN COURANTE PROLONGEMENT					
fourniture et pose prolongement main courante	0	0	170 €	0 €	serrurerie
peinture et finitions		28			
MAIN COURANTE POSE					
fourniture et pose main courante sur écuyers	0	10	220 €	0 €	serrurerie
fourniture et pose main courante sur potelets	2	3	330 €	1 500 €	serrurerie
peinture et finitions		40			
MAIN COURANTE MISE EN CONTRASTE					
préparation du support	0	10	20 €	0 €	peinture
peinture et finitions		28			
TOTAL				1 980 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C4.1**

**Fonction Salle de sport
SNTR (SANITAIRE) - x2**

Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

Démolir la cloison entre le sanitaire et le lavabo, déposer les équipements existants et changer la porte d'accès au local.

Equiper cet espace avec les équipements réglementaires.

x2 sanitaires



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - création en existant	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de sanitaire(s)	2				
démolition			80 €	160 €	g.oeuvre
dépose équipements sanitaires existants			420 €	840 €	plomberie
fourniture et pose porte (passage minimum de 77 cm)	1		770 €	1 540 €	men.int
amenée des réseaux et raccordements			620 €	1 240 €	plomberie
pose d'une cuvette (hauteur comprise entre 45 et 50 cm)			650 €	1 300 €	plomberie
fourniture et pose d'un lave-mains avec fixation			270 €	540 €	plomberie
pose barre coudée (hauteur comprise entre 70 et 80 cm)			200 €	400 €	plomberie
pose miroir (hauteur comprise entre 105 et 185cm)			220 €	440 €	plomberie
revêtement de sol			300 €	600 €	sols durs
peintures			590 €	1 180 €	peinture
			TOTAL	8 240 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C4.2**

**Fonction Salle de sport
SNTR (SANITAIRE) - x2**

Description
**Profondeur utile sous lavabo inférieure à 30 cm
Robinetterie non préhensible**



Principe

Obstacle résolu en C4.1.



*Arrêté du 8 décembre 2014
Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires*

voir C4.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C5**

Fonction Salle de sport
CHIN (CHEMINEMENT INTERIEUR) - Salle de sport

Description



Largeur de passage inférieure à 120 cm

L = 95 cm

Principe

Faire une découpe dans le tatami afin
d'obtenir un passage de 120 cm.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 6 - Dispositions relatives aux circulations intérieures horizontales

PETITS TRAVAUX EN INTERNE

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C6**

Fonction Vestiaires
VSTR (VESTIAIRE) - Hommes

Description



Largeur du banc insuffisante

Principe

Poser un banc pourvu d'une profondeur d'assise de 80 cm avec l'aire de transfert réglementaire (80x130cm), de 50 cm de hauteur.

Poser une barre d'appui entre 70 et 80 cm de hauteur pour l'aide au transfert.

Abaisser deux patères à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 11 - Dispositions relatives aux locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande

VESTIAIRE - modification banc	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de vestiaire(s)	1				
fourniture et pose banc			210 €	210 €	mobilier
fourniture et pose barre coudée			200 €	200 €	plomberie
abaissement patères entre 90 et 130 cm	2		50 €	100 €	men.int
TOTAL				510 €	<i>août-14</i>

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C7.1**

**Fonction Vestiaires
SNTR (SANITAIRE) - Hommes**

Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

L'espace disponible ne permet pas la création d'un sanitaire adapté.
Utiliser le sanitaire PMR créé en C4.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

Voir C4.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C7.2**

Fonction Vestiaires
SNTR (SANITAIRE) - Hommes

Description



Lavabo non conforme

Principe

Déposer le lavabo existant et poser un lavabo sur consoles hauteur minimale de 70 cm libre en dessous, 60 cm de large, avec siphon décentré (30 cm de profondeur minimale) et robinetterie mélangeur monocommande.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - mise en conformité lavabo	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de lavabo(s)	1				
pose d'un lavabo sur consoles, avec fixation			840 €	840 €	plomberie
fourniture et pose siphon décentré			130 €	130 €	plomberie
remplacer le robinet par un mitigeur avec levier allongé			210 €	210 €	plomberie
			TOTAL	1 180 €	<i>août-14</i>

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
 BIOT**

Obstacle critique n° **C8**

Fonction Vestiaires
DCHE (DOUCHE) - Hommes

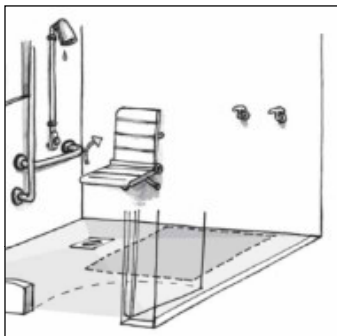
Description



Absence de zone d'assise dans la douche

Principe

Poser un fauteuil relevable dont la hauteur est comprise entre 45 et 50 cm du sol.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 18 - Dispositions supplémentaires relatives aux douches et cabines

DOUCHE - pose siège relevable	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de siège(s)	1				
fourniture et pose siège relevable			260 €	260 €	plomberie
			TOTAL	260 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C9.1**

**Fonction Vestiaires
VSTR (VESTIAIRE) - Femmes**

Description



Lavabo non conforme

Principe

Déposer le lavabo existant et poser un lavabo sur consoles hauteur minimale de 70 cm libre en dessous, 60 cm de large, avec siphon décentré (30 cm de profondeur minimale) et robinetterie mélangeur monocommande.

Poser un miroir utilisable en position "assis" comme "debout".

Recommandation :

Utiliser un miroir dont le bas est positionné au maximum à 105 cm de hauteur.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

SANITAIRE - mise en conformité lavabo	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim				
nombre de lavabo(s)	1				
pose d'un lavabo sur consoles, avec fixation			840 €	840 €	plomberie
fourniture et pose siphon décentré			130 €	130 €	plomberie
remplacer le robinet par un mitigeur avec levier allongé			210 €	210 €	plomberie
TOTAL				1 180 €	<i>août-14</i>

SANITAIRE - pose miroir	qtés	métrage	estim	TOTAL	corps
	estim				
nombre de miroir(s)	1				
pose miroir (hauteur comprise entre 105 et 185cm)			220 €	220 €	plomberie
TOTAL				220 €	<i>août-14</i>

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C9.2**

Fonction Vestiaires
VSTR (VESTIAIRE) - Femmes

Description



Largeur du banc insuffisante

Principe

Poser un banc pourvu d'une profondeur d'assise de 80 cm avec l'aire de transfert réglementaire (80x130cm), de 50 cm de hauteur.

Poser une barre d'appui entre 70 et 80 cm de hauteur pour l'aide au transfert.

Abaisser deux patères à une hauteur comprise entre 90 et 130 cm.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 11 - Dispositions relatives aux locaux ouverts au public, aux équipements et dispositifs de commande

VESTIAIRE - modification banc	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de vestiaire(s)	1				
fourniture et pose banc			210 €	210 €	mobilier
fourniture et pose barre coudée			200 €	200 €	plomberie
abaissement patères entre 90 et 130 cm	2		50 €	100 €	men.int
			TOTAL	510 €	août-14

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
**Route du Pin Montard
BIOT**

Obstacle critique n° **C10**

Fonction Vestiaires
SNTR (SANITAIRE) - Femmes

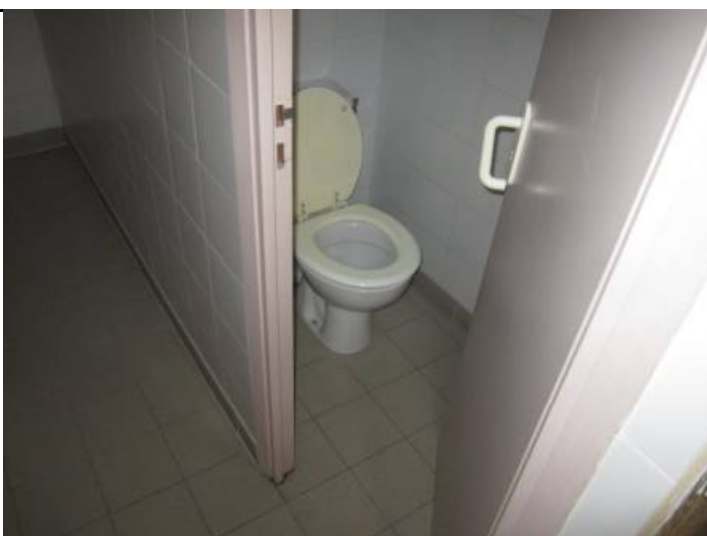
Description



Absence de sanitaire adapté à tous

Principe

L'espace disponible ne permet pas la création d'un sanitaire adapté.
Utiliser le sanitaire PMR créé en C4.1.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 12 - Dispositions relatives aux sanitaires

Voir C4.1

CLIENT
VILLE DE BIOT

Site
Dojo biotois

Localisation
Route du Pin Montard
BIOT

Obstacle critique n° C11

Fonction Vestiaires
DCHE (DOUCHE) - Femmes

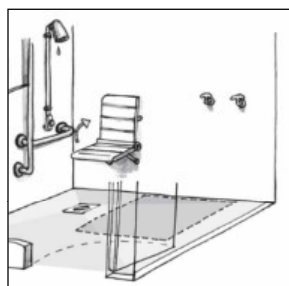
Description



Absence de zone d'assise dans la douche

Principe

Poser un fauteuil relevable dont la hauteur est comprise entre 45 et 50 cm du sol.



Arrêté du 8 décembre 2014

Article 18 - Dispositions supplémentaires relatives aux douches et cabines

DOUCHE - pose siège relevable	qtés estim	métrage estim	estim unit HT	TOTAL € HT	corps d'état
nombre de siège(s)	1				
fourniture et pose siège relevable			260 €	260 €	plomberie
			TOTAL	260 €	août-14